

SEANCE du 05 décembre 2020

Convocation du 30/11/2020

L'an deux mil vingt, le cinq décembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, JACQUET Aurore, MICHEL Jacqueline, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absents excusés : ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs

Secrétaire de séance : MATRAT Marie-Josèphe

Pouvoirs : ROUBAULT Gilles a donné pouvoir à QUINAULT Georges

GUICHARD Anaïs a donné pouvoir à ZUNIC Guillaume

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à l'ONF l'organisation de la vente des bois de l'état d'assiette 2020 dans la forêt communale au prix de 6 € net /stère.

APPROUVE le rapport de gestion 2019 du conseil d'administration de la SPL-XDEMAT.

AUTORISE les décisions budgétaires 2020 en vue de la pose de gouttières à la mairie.

Questions diverses :

M. le Maire rapporte à l'assemblée :

- Le nouveau site internet de la commune est accessible et en cours d'actualisation mais en bonne voie.
- Les travaux à l'église devaient débuter en octobre pour la partie intérieure mais le plafond s'est dégradé davantage ces dernières semaines et nécessitent des travaux de plus grande ampleur. De ce fait, un programme plus conséquent sera présenté en début d'année en vue d'obtenir des subventions qui pourraient atteindre 70% du HT. Les devis sont en cours et le projet sera présenté au conseil municipal en début d'année 2021.
- Le colis de Noël des anciens sera distribué aux bénéficiaires le samedi 23 décembre à 15 h dans le respect des gestes barrières.
- Les décorations de fin d'année sont installées. Un grand merci à la famille LEROUX Jean-Luc qui a fabriqué bénévolement les sujets en bois qui composent la scène de Noël sur la place de l'église.
- La Mairie sera fermée au public du lundi 21 décembre 2020 au 03 janvier 2021 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Fait à La Forestière, le 07 décembre 2020

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

